

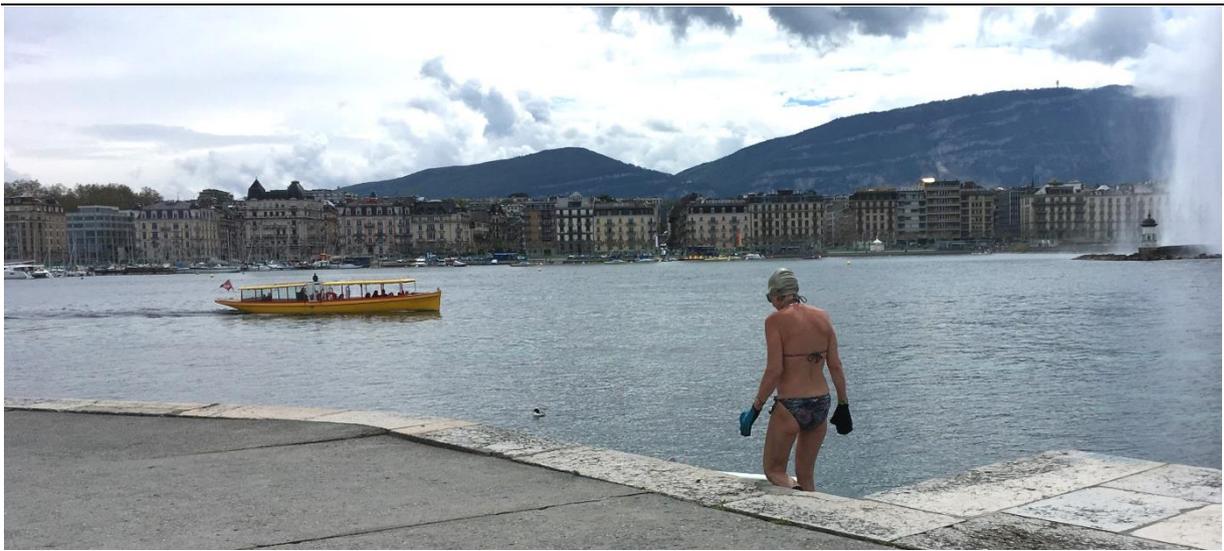


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



LA RADE Image directrice

Rapport final



Mai 2019

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	La structure de projet.....	3
1.2	Le choix de l'image directrice, la concertation.....	4
2	Contexte.....	5
2.1	Données de base.....	5
2.1.1	Le site de la rade	5
2.1.2	L'évolution.....	5
2.1.3	L'initiative « Sauvons nos parcs au bord du lac ! » - IN-3	6
2.2	Patrimoine.....	6
2.2.1	Patrimoine historique et architectural	6
2.2.2	Patrimoine naturel, paysager et arboré	8
2.2.3	Entre patrimoine bâti et naturel : une contradiction à surmonter	8
2.3	Usages et usagers.....	9
3	Planifications supérieures	10
3.1	Plan directeur cantonal « Genève 2030 »	10
3.2	Plan directeur communal « Genève 2020 »	10
3.3	Plan de site de la rade	11
3.4	Plan de zones n°27527	12
4	Image directrice de la Rade	13
4.1	Situation.....	13
4.2	Objectifs.....	13
4.3	Travaux préparatoires	14
4.3.1	Le concours d'idée - synthèse des projets lauréats	14
4.3.2	La concertation	14
4.4	Concept directeur	16
4.4.1	La composition.....	16
4.4.2	Les usages prédominants – les plans d'eau	16
4.4.3	La mobilité	17
4.4.4	L'éclairage	18
4.4.5	La végétation	19
4.4.6	La signalisation et autres panneaux, drapeaux et oriflammes	19
5	Annexes	21
5.1	Les nouveaux accès au lac	21
5.2	Le centre sécurité rade	24
5.3	Les locaux rive gauche	27
5.4	Les liens entre la ville et le lac.....	30

1 Introduction

La rade de Genève est un lieu unique. Véritable emblème de la ville, centre du canton, haut lieu touristique, elle concentre les flux, les usages... et les passions !

Pêcheurs, plaisanciers, compagnies de navigation, usagers, associations, entrepreneurs, etc., chacun a une vision spécifique de la rade, un usage particulier. Un constat est quasi unanime : le site est exceptionnel... mais la situation pourrait être améliorée pour valoriser ce site.

Le Canton de Genève a conçu le projet des port et plage des Eaux-Vives parallèlement à celui du port professionnel du Vengeron. Ces deux projets permettent de libérer une partie des quais de la rive gauche des bateaux et matériaux encombrant le quai bas.

Suite au projet des port et plage des Eaux-Vives, actuellement en cours de réalisation, au concours de la passerelle piétonne attenante au Pont du Mont-Blanc (en 2011-2012) et au concours d'idées pour l'aménagement de la rade (2016-2017), le Canton et la Ville de Genève, profitant de cette libération partielle des quais, ont décidé d'un commun accord qu'une mise en valeur du site de la rade devait être engagée.

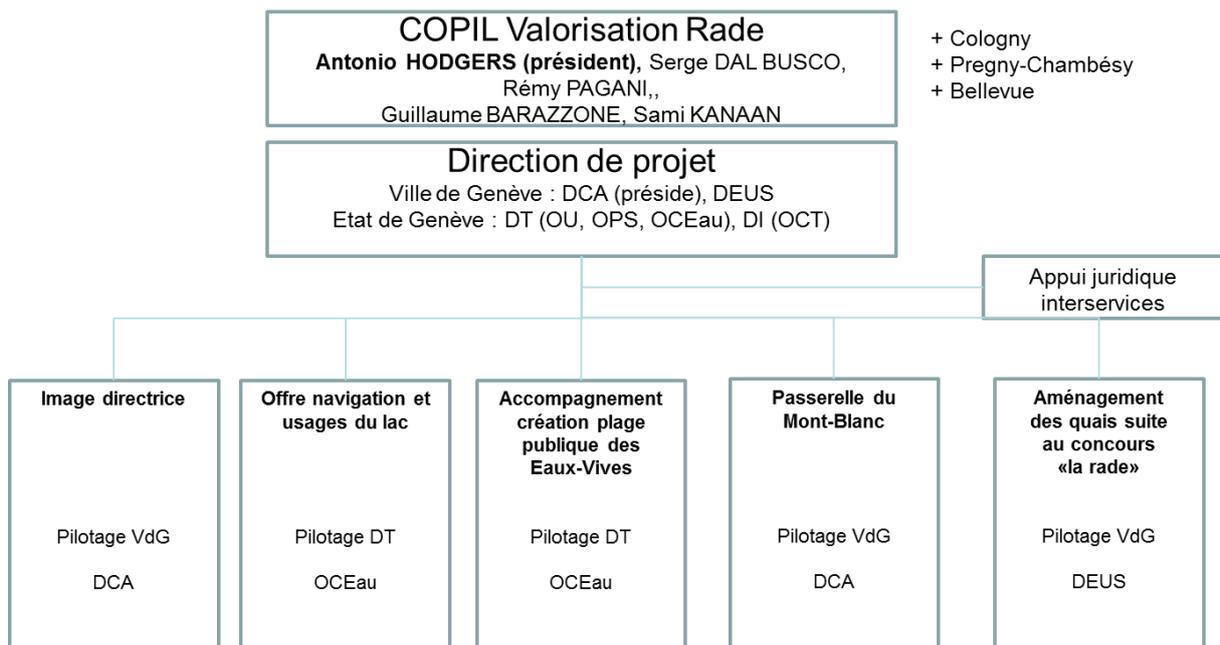
Dans la mesure où les quais font partie du domaine public communal de la Ville de Genève et que le plan d'eau est propriété du Canton de Genève, la collaboration des deux institutions est une évidence. Il a aussi été décidé, vu les projets déclencheurs et la situation urbaine particulière, de limiter le périmètre au territoire de la commune de Genève.

1.1 La structure de projet

Cette mise en valeur souhaitée est impulsée principalement par

- les travaux en cours de la plage et du port des Eaux-Vives,
- le concours de la passerelle attenante au Pont du Mont-Blanc,
- le concours d'idées pour l'aménagement de la rade.

Parallèlement, il convient d'évaluer les impacts de ces projets sur l'usage du plan d'eau et de concevoir l'outil d'aménagement adéquat. La structure de projet suivante a donc été mise en place:



1.2 Le choix de l'image directrice, la concertation

Les institutions, conscientes qu'un processus de longue haleine se mettait en place, ont souhaité, dans un premier temps, disposer d'un outil d'aménagement qui puisse guider les opérations futures sans les contraindre. Cet outil doit pouvoir être aisément mis en place, pouvoir ouvrir le débat démocratique mais sans lancer une longue procédure d'adoption.

Le choix s'est porté sur l'élaboration d'une image directrice. Cet instrument d'aménagement souple, concis formule des objectifs clairs mais d'ordre général dont la nature devra être précisée dans le cadre de la révision du plan directeur communal prévue en 2020. Il s'agit davantage de mettre en place les conditions qui permettront, dans un deuxième temps, de réaliser les projets et installations conformes aux objectifs.

Pour pallier l'absence de consultation ou d'enquête publique, le comité de pilotage a lancé une large concertation (voir 4.3.2. Concertation).

Celle-ci a réuni plus de 80 associations et une centaine de personnes lors de 4 ateliers réunissant :

1. Les usagers du plan d'eau ;
2. Les usagers des quais et tenanciers de stands ;
3. Les divers usagers et associations ;
4. Les spécialistes de la mobilité.

Une séance de lancement, tenue le 23 mai, et une de restitution, tenue le 7 novembre, ont encadré ces ateliers.

2 Contexte

2.1 Données de base

2.1.1 Le site de la rade

Le site, habité depuis environ 6000 ans, est façonné par le retrait du glacier à la fin de la dernière époque glaciaire (Würm).

La rade est un port et compte de nombreuses infrastructures dédiées à la navigation. Sur sa partie aval, là où il est indispensable d'avoir des embarcations adaptées aux courants, elle concentre les activités portuaires commerciales et professionnelles. A ce titre, la rade est marquée en particulier par la présence des bateaux Belle Epoque et leurs descendants plus récents ainsi que par les Mouettes qui donnent une signature identitaire au site. De nombreux débarcadères parsèment le pourtour de la rade, dont une bonne demi-douzaine pour la CGN qui font de Genève un havre important de son dispositif lémanique. En tant que port de plaisance, 40 % des places d'amarrage publiques du canton y sont concentrées dans 4 enceintes de diverses tailles. Grues et chantiers navals complètent le dispositif et alimentent la vie du plan d'eau aux côtés des activités de location, de sécurité, de pêche et de baignade (Bains des Pâquis).

La rade est aussi le lieu d'activités se déroulant sur les quais, dont les occupations se sont diversifiées avec le temps. Le lauréat du concours pour l'aménagement des quais en 1896, Joseph Marschall, avait conçu des quais bas inclinés à usage portuaire complétés par des quais hauts comme parcours de déambulation, de flânerie. Les activités liées aux loisirs et au tourisme prennent aujourd'hui place sur les quais hauts et bas. Enfin, c'est le lieu d'un monument naturel, mouvant et escamotable, le Jet d'eau, emblème abondamment utilisé pour figurer Genève et son rayonnement dans le monde.

Centre d'une ville construite de façon radioconcentrique, la rade est le croisement des mobilités. S'il n'est pas possible d'évaluer le nombre de piétons qui fréquentent la rade, on sait en revanche que 55'000 voitures et 5'000 vélos traversent quotidiennement le pont du Mont-Blanc.

2.1.2 L'évolution

Aujourd'hui, le contexte environnant est très largement urbain donc en constante évolution. L'augmentation de la population et le réchauffement climatique ont accentué encore la demande de la population de pouvoir accéder à l'eau. Parallèlement, les déplacements des modes doux (piétons, vélos) sont en très nette augmentation en ville.

Répondant à ces tendances, plusieurs projets sont en cours ou prévus :

- le port et la plage des Eaux-Vives sont actuellement en construction par le Canton de Genève ;
- la passerelle piétonne qui permettra de relier les deux rives en amont du pont du Mont-Blanc et de réaliser le U cyclable ;
- Le U cyclable devant permettre aux vélos de relier les deux rives sans encombre et sans gêner les piétons, est en cours de réalisation.

2.1.3 L'initiative « Sauvons nos parcs au bord du lac ! » - IN-3

L'IN-3 a été votée et acceptée à 52,2% le 24 novembre 2013.

L'initiative est née d'une réaction populaire à l'extension immobilière de l'OMC dans le parc Barton. Son texte vise donc essentiellement à empêcher les constructions dans les parcs et, par extension, sur les quais.

Elle ne s'applique que sur le domaine public et privé de la Ville de Genève (voir périmètre ci-contre). Elle n'est donc pas applicable sur le lac qui est cantonal.

Les constructions temporaires, en sous-sol ou les infrastructures d'intérêt général ou public sont autorisées. Enfin, des dérogations, accordées par le Conseil municipal ou le Conseil administratif, sont envisageables, lorsqu'une utilisation plus judicieuse du sol, notamment la réalisation d'équipements ou d'infrastructures publics, l'exige impérieusement.



Ville de Genève - Périmètre d'application de l'IN-3

2.2 Patrimoine

2.2.1 Patrimoine historique et architectural

Extrait du texte d'Erica Deuber Ziegler « Le paysage du lac aux Eaux-Vives : une création »

La rade est un site construit résultant d'un long processus se déroulant principalement aux 19^e et 20^e siècles.

Le pourtour du lac restait encore vers 1800 largement occupé par des activités « utiles » et la ville elle-même enfermée dans sa vaste enceinte fortifiée. L'exiguïté de l'espace urbain avait à plusieurs reprises provoqué des vagues de surélévation des maisons et des chantiers d'extension sur le Rhône devant les Rues-Basses. C'est d'abord à l'ingénieur Guillaume-Henri Dufour que les rives doivent le visage que nous leur connaissons aujourd'hui. Son premier projet d'« amélioration » des rives du lac en 1818 jeta les bases d'une opération de longue haleine, à laquelle prirent part l'Etat et les milieux privés.

Les quatre phases de l'aménagement des rives du Rhône et du lac sont bien connues.

1. Entre 1818 et 1840, la vision unitaire et symétrique de l'ingénieur Guillaume-Henri Dufour, ouverte sur le tourisme en plein essor et les débuts de la batellerie à vapeur, procéda à l'harmonisation des façades entre le Grand-Quai de la rive gauche et le nouveau quai des Bergues de la rive droite, sur le schéma unificateur de l'arcade avec mezzanine. Le dispositif fut centré sur le nouveau site touristique de l'île Rousseau, accessible du rondou du nouveau pont des Bergues, à la fois pèlerinage et belvédère au milieu du plan d'eau.
2. Après la démolition des fortifications, la vision de l'agrandissement de Genève de l'ingénieur Léopold Blotnitzki, adoptée en 1858, créa la rade et ses deux jetées avec leurs golérons et renferma les deux ports des Eaux-Vives et des Pâquis. Les remblaiements de la promenade du Lac (Jardin Anglais) et du quai des Eaux-Vives jusqu'à la jetée provenaient des opérations de terrassement des fortifications aux Tranchées. La vision architecturale se basait sur la notion d'embellissement, celui-ci étant laissé à l'initiative privée, éclectique, avec des réalisations lentes qui s'échelonnèrent jusque dans les années 1930.

3. Après l'installation, en 1891, pour le 600^e anniversaire de la Confédération, du jet d'eau sur la jetée des Eaux-Vives, presque au centre du plan d'eau, l'embellissement de 1894-1896 pour l'Exposition nationale eut pour effet de donner aux quais et au port des deux rives une scénographie encore présente: double niveau des quais, murs, rotondes, luminaires, le tout dessiné par l'architecte Joseph Marschall.
4. A l'approche des fêtes du Centenaire du rattachement de Genève à la Confédération, le concours de 1912 pour la prolongation du quai des Eaux-Vives souleva une polémique jusqu'à la votation des 18-19 septembre 1915, par laquelle les Genevois acceptèrent massivement l'élargissement du quai des Eaux-Vives (13'452 contre 3'080) selon une vision rectiligne et dans le prolongement du quai de 1896. Le nouveau quai Gustave-Ador fut réalisé par étapes jusqu'au nouveau débarcadère des Eaux-Vives de l'ingénieur Robert Maillart, inauguré en 1923, puis prolongé jusqu'au Port-Noir en 1933. Sur la rive droite, la prolongation du quai des Pâquis au-delà de la jetée avait été plus précoce, dès 1860, mais l'actuel quai Wilson subit entre 1911 et 1915 un élargissement sur le modèle de la prolongation du quai Gustave-Ador.

La plupart de ces ouvrages ont été construits sur l'eau, rectifiant et géométrisant les rives, leur conférant les perspectives linéaires et l'alternance de pentes, terrasses, routes, alignements d'arbres, quais, murs, enrochements qu'elles offrent aujourd'hui. Les legs et acquisitions publiques des grandes propriétés patriciennes des deux rives, jusqu'au legs, en 1917, du domaine de La Grange à la Ville de Genève, ont arrêté dès cette époque le développement urbain des bords du lac et doté la cité des Nations d'un ensemble exceptionnel de parcs et de promenades ouvrant sur une scénographie magnifiée par les montagnes et le plus haut sommet des Alpes.

Aujourd'hui le paysage construit des bords du lac a acquis une forte valeur patrimoniale. Mais le lac comme écosystème complexe – milieu physique et espèces vivantes associées – a lui aussi conquis le droit à un traitement respectueux. Paradoxalement, les remblais du plan d'eau et l'artificialisation systématique des rives du Léman appartiennent à un passé désormais patrimonialisé. Ils sont constitutifs des «paysages aimés de la patrie». Mais aujourd'hui, pour ce qui concerne les lacs, les cours d'eau, les marais, les espaces humides, l'heure est à la renaturation, en aucun cas au bétonnage d'hectares entiers de plans d'eau.

Quelques dates

1856	27 décembre: projet de port approuvé par le Grand Conseil
1858	24 février: port achevé
1858	Installation de 4 grues, 2 par rive
1858	Construction de la jetée "brise-lames" sur la rive gauche, à la hauteur de l'actuelle avenue William-Favre
1862	Construction du pont du Mont-Blanc
1863	Régularisation du contour du Jardin anglais
1891	Installation du Jet d'eau au bout de la jetée des Eaux-Vives, au cœur de la rade
1894	Reconstruction du phare des Pâquis.
1896	Construction des quais hauts "promenades" sur les rives gauche et droite ainsi que de la rotonde des Pâquis en vue de l'Exposition nationale
1896	Prolongement de la jetée "brise-lames" sur la rive gauche
1911	Reconstruction du phare des Eaux-Vives
1922	Aménagement du débarcadère des Eaux-Vives
1932	Construction des Bains des Pâquis
1933	Élargissement du passage du goléron de la jetée des Pâquis
1992-96	Rénovation des Bains des Pâquis suite au référendum populaire demandant sa sauvegarde
1993	Adoption du plan de site de la Rade
2017	Élargissement de la jetée des Eaux-Vives et installation d'une passerelle mobile sur le goléron
2019	Adoption de la révision du plan de site de la Rade et ouverture de la plage des Eaux-Vives.

2.2.2 Patrimoine naturel, paysager et arboré

Terminant le Léman par l'émissaire du Rhône, la rade reste par essence un écosystème naturel vivant, offrant de nombreuses fonctions au bénéfice de la nature et de la population. La partie aquatique immergée permet non seulement le maintien d'une flore et d'une faune spécifiques de grande valeur, mais aussi de processus-clés délivrés gratuitement aux riverains du lac.

Bien qu'impacté à divers degrés depuis plusieurs décennies par les successifs rejets des activités humaines (phosphore, micropolluants, plastiques, etc.), le lac délivre ainsi et en priorité pour le territoire genevois une eau de qualité permettant de fournir de l'eau potable à plus de 80 % de la population du canton. De même, au-delà des nombreuses activités nautiques que porte cet immense volume d'eau (le plus grand d'Europe), plusieurs accès publics permettent de répondre à une demande croissante de baignade, de plus en plus appréciée au vu de l'évolution des mœurs et du réchauffement urbain estival. Ces prestations écosystémiques continuent d'être possibles grâce à un travail permanent sur la qualité de la ressource en eau dans une coordination forte entre tous les acteurs du bassin lémanique au sein de la CIPEL.

En ajoutant à cela des usages historiques, professionnels ou non, tels que la pêche et la navigation, ainsi que le développement de nouvelles technologies comme la régulation thermique des quartiers urbains (Genilac), il faut constater combien ces nombreux services, qui semblent tellement aller de soi, sont tributaires du bon fonctionnement naturel de l'écosystème. Pour qu'ils perdurent, l'aménagement des espaces riverains doit veiller à maintenir leur résilience et leur capacité d'accueil (volume, surface).

Eléments discrets puisqu'en grande partie saisonniers ou invisibles sous la surface, la flore et la faune sont bien présents et donnent une valeur de conservation forte à ce périmètre. En effet, le fond de la rade est couvert d'herbiers aquatiques de plantes à fleurs (qui ne sont pas des algues !) représentant un habitat important pour les invertébrés et les poissons (nutrition, reproduction, etc.); certaines de ces plantes, ainsi que celle qui poussent sur les rives, sont protégées. Périmètre non chassé depuis 1887 (!), la rade est depuis des décennies un haut lieu d'observation des oiseaux migrateurs et hivernants. Grâce aux recensements mis sur pied à l'échelle internationale dans la deuxième partie du 20ème siècle, elle est classée comme d'importance nationale et internationale, et est protégée à ce titre par une ordonnance fédérale (OROEM).

Outre les actions déjà menées à l'échelle du Léman ou du Petit Lac (embouchures de la Versoix ou de l'Hermance), la planification stratégique fédérale concernant les berges lacustres continue d'encourager la renaturation des rives partout où cela est possible. Couplée à la demande sociale de mieux comprendre le fonctionnement de l'écosystème lacustre et de sa biodiversité, les aménagements à venir pourront faire la part belle à la mise en place et à la découverte des milieux naturels.

La rade est l'épicentre du paysage Genevois et l'espace public qui la constitue est le point d'origine du grand maillage territorial propre à Genève constitué notamment des pénétrantes de verdure. Par sa relation au lac et au grand paysage, la rade est également l'un des lieux les plus symboliques et les plus identitaires du canton. Elle occupe une place centrale au sein du paysage genevois qu'il est nécessaire de reconnaître et de qualifier. Comme beaucoup de paysages remarquables du canton, celui de la rade fonctionne aujourd'hui par contrastes. Contraste avec le grand espace ouvert du lac et ses rives plantées (chapelet de parcs riverains sur les deux rives). Contraste avec le paysage du Rhône aussi, presque sauvage, dès le pont de Sous-Terre. Ces trois grandes entités paysagères – le lac, la rade, le Rhône – ont la capacité de qualifier la ville dans toutes ses échelles. Enfin le paysage du lac se rend aussi perceptible par les odeurs et l'atmosphère qu'il dégage, dépassant la notion de visibilité. Le grand appel d'air produit par le lac et son climat changeant détermine une identité lacustre, partagée par ceux qui s'en sentent les riverains.

2.2.3 Entre patrimoine bâti et naturel : une contradiction à surmonter

La science, la technique, le travail ont permis à l'homme de dominer la nature, mais l'ont aussi amené à la détruire. L'espace lacustre n'échappe pas à cette contradiction. La rade a dû satisfaire au cours du temps à des besoins qui l'ont constituée en tant qu'espace urbain, progressivement inscrit au centre de la ville aux dépens des rives naturelles. Ce dispositif urbain minéralisé, où la nature est

maîtrisée jusque dans la forme du plan d'eau, du jet d'eau, des plantations, est désormais protégé. Les quais et leurs fronts d'immeubles ont supprimé les anciens usages de l'eau : baraquements des bains et des lavoirs, latrines, roues des moulins, des machines de pompage, des calandres et des étuves, écoulements puants des égouts, des boucheries et des teintureries. Elle a symétrisé les deux rives, dessiné des droites, jeté des ponts, embelli les lieux selon une esthétique propre à la ville moderne.

Personne ne cherche aujourd'hui à critiquer l'arrivée de l'eau potable dans les fontaines genevoises en 1708 grâce à la Machine d'Abeille, puis dans les domiciles du nouveau quartier des Bergues dès 1841 grâce à l'amplification de celle-ci. Personne ne saurait plus se passer de l'eau à domicile obtenue à partir de 1886 par la mise en service de l'usine des Forces motrices de la Coulouvrenière, quand bien même l'opération a provoqué un chamboulement complet des rives et du lit naturels du Rhône.

Mais les milieux naturels exigent aujourd'hui une nouvelle attention. L'épuration des eaux, les combats contre les sulfates des lessives et contre les engrais portent aujourd'hui leurs fruits et jamais l'eau de la rade n'a été aussi propre. C'est sur une convergence et non une négation de l'un ou l'autre des deux patrimoines, bâti et naturel, que doit se concevoir l'avenir du site urbain et paysager et du biotope majeur qu'est la rade de Genève.

2.3 Usages et usagers

La relation des habitants au lac a en effet changé à travers les siècles : d'un usage utilitaire (force hydraulique, lavage, boisson, etc.), il est passé en grande partie à un usage lié aux loisirs urbains et touristiques ainsi qu'à la promenade.

Mais encore aujourd'hui, les usages des quais reflètent les activités passées : vers l'aval se développent principalement les activités professionnelles et, en remontant, elles cèdent leur place à la plaisance puis aux loisirs et à la baignade.

Actuellement, de la jetée des Eaux-Vives à celle des Pâquis, les quais bas sont surchargés que ce soit par la diversité des utilisateurs ou par les dépôts et stockages divers. Promeneurs, cyclistes, touristes, dépôts de dériveurs, professionnels de la pêche, du sauvetage, des transports, stationnements divers, dépôts de matériel, barrières ou containers s'additionnent, rendent les quais inconfortables et entraînent des conflits entre usagers.

Il s'agit de faire baisser la pression sur le quai bas : le nouveau port des Eaux-Vives accueillera les pêcheurs et une partie des bateaux de plaisance. Les dépôts et barges des entreprises seront placés au port professionnel planifié au Vengeron. La présente image directrice représente l'occasion de préciser les destinations principales des différentes séquences des quais. Toutes les mesures devront être prises pour éliminer les dépôts, le stationnement des voitures et le trafic des vélos sur les quais bas.

3 Planifications supérieures

3.1 Plan directeur cantonal « Genève 2030 »

Le projet répond aux objectifs du plan directeur cantonal 2030, adopté par le Grand Conseil en 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015.

Il répond aux principes et objectifs des fiches A10, A11, A13, B05 et C04 mais plus particulièrement à ceux de la fiche C 09 « Gérer les divers usages du lac et de ses rives », qui demande aux communes "d'évaluer dans leurs plans directeurs les possibilités de développer l'accessibilité des rives du lac".

La coordination demandée vise à gérer les divers usages des eaux publiques et des rives en assurant le maintien de ses fonctions écologiques, économiques et sociales :

- En favorisant l'accès aux rives et aux eaux lacustres et en organisant l'accueil de la population sur le domaine public,
- En développant des projets de renaturation permettant la remise à l'état naturel des berges, la valorisation et la reconnexion des milieux, ainsi que leur intégration dans les zones urbaines,
- En réorganisant le positionnement des entreprises lacustres.

La fiche évoque le fait qu'une image a été produite et que les développements attendus sont formalisés dans le SPAGE Lac-Rhône-Arve. Toutefois, ces orientations datant de 2014 sont aujourd'hui dépassées par l'avancement des deux projets majeurs que sont la construction du nouveau port-parc-plage des Eaux-Vives et la zone portuaire du Vengeron, ainsi que par la révision du plan de site de la rade en voie d'adoption. En fonction de la mise en service définitive du premier projet à l'horizon 2021 et du développement du projet de loi qui permettra le projet du Vengeron, l'état de la coordination permet d'envisager enfin concrètement le devenir du quai marchand à l'aval du Jet d'eau.

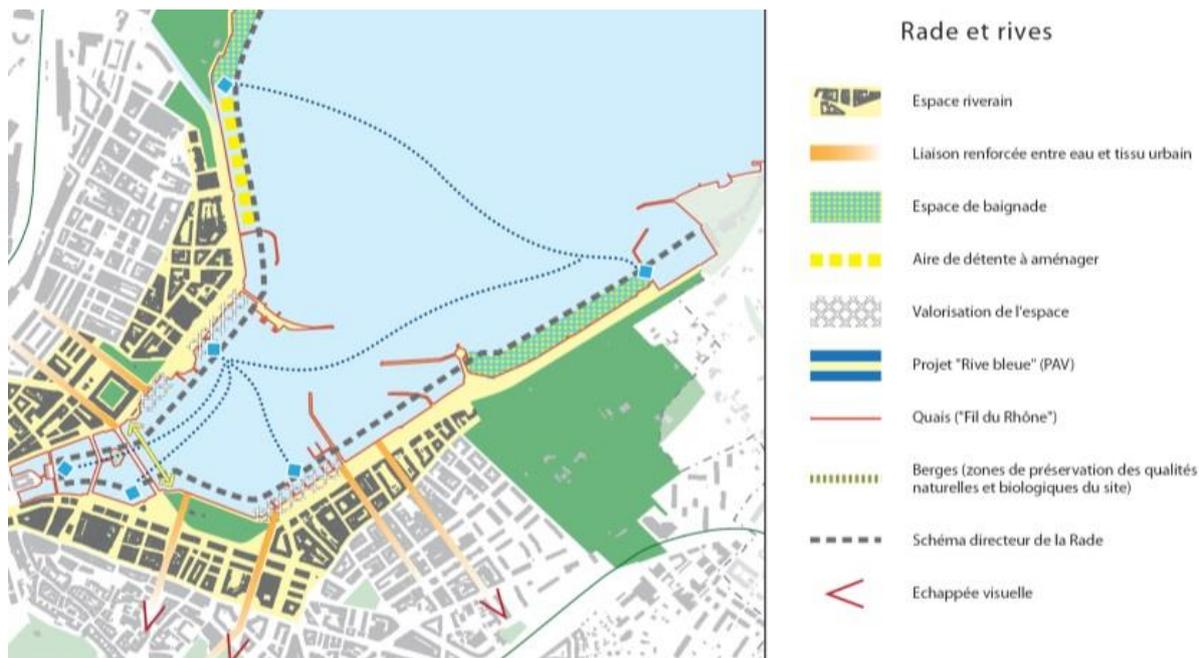
3.2 Plan directeur communal « Genève 2020 »

Dans son plan directeur communal (PDCoM), approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009, la Ville de Genève indique entre autres, au chapitre 2.3 "Stratégie de l'espace public", qu'il y a lieu :

- d'élaborer un schéma directeur de la rade permettant de mettre globalement et durablement en valeur le patrimoine de la rade ;
- de développer une collaboration avec les services de l'Etat de Genève afin de construire une vision commune des potentiels d'aménagement des rives lacustres et fluviales ;
- de multiplier les accès à l'eau et les aires de détente en intégrant les enjeux de paysage et de biodiversité, notamment par la création d'une plage publique à la Perle du Lac et par l'extension de Baby-Plage jusqu'à la Nautique (voir carte "Rade et Rives") ;
- de créer et conserver les ouvertures sur le paysage et réserver des échappées visuelles (voir carte "Rade et Rives").

La présente démarche d'élaboration d'une image directrice de la rade est ainsi parfaitement conforme à la volonté du PDCoM.

D'ailleurs, l'image directrice sera reprise et intégrée dans le PDCoM dans le cadre de sa prochaine révision en 2020.



Extrait de la carte "Rade et rives" – PDCOM "Genève 2020" (14.10.2009)

3.3 Plan de site de la rade

La rade fait l'objet d'un plan de site n° 28392G-610 actuellement en vigueur. Une révision du plan de site de la rade (n°30158-610), modifiant partiellement le précédent, est en cours.

Caractère du site

La majeure partie de la Rade date du XIXe siècle. Quelques immeubles sont plus anciens (Petite-Fusterie, place Chevelu). La qualité de l'ensemble que l'on ressent aujourd'hui face à ces bâtiments, provient des ordonnances de l'époque. Les édifices conservent une hauteur à peu près constante. Parmi les meilleurs ensembles situés dans les bâtiments du front de quai, citons le square du Mont-Blanc, le quai des Bergues, l'ensemble du Métropole ainsi que les immeubles des ensembles administratifs et commerciaux homogènes de la seconde moitié du XXe siècle. A la ligne des corniches s'ajoutent souvent les lignes de balcons et les dessins des arcades, qui peuvent être très marqués.

La végétation principalement constituée de platanes, en amont du pont du Mont-Blanc, renforcent le caractère du site. Les illuminations nocturnes (ampoules et enseignes lumineuses) concourent également à créer un sentiment d'unité exceptionnel, où l'architecture et le plan d'eau se trouvent en parfaite convergence.

Enfin, le panorama qui, des quais, s'étend d'une part sur les Alpes et les Préalpes et d'autre part sur le Jura, est incomparable et mérite largement que l'esprit architectural de la rade conserve sa relation étroite avec les vues lointaines qui donnent à voir sur le grand paysage local.

Situation actuelle

Initié en 1986 et adopté en 1993, le plan de site de la Rade vise à préserver le caractère historique et architectural des bâtiments et ensembles situés à front de quai, de la rade et des places attenantes. Dans sa version de 1993, le plan de site de la Rade distingue les bâtiments de la façon suivante: bâtiments classés, bâtiments et ensembles maintenus, bâtiments avec éléments intéressants, bâtiments récents (1945-1970) maintenus. Les édifices qui n'entrent dans aucune de ces catégories sont laissés en blanc soit "autres bâtiments" dans le règlement du plan de site. Ceux-là seuls peuvent être démolis et reconstruits ou agrandis.

But de cette mise sous protection

Le plan de site de la Rade n°28392G-610, accompagné de son règlement et d'une liste d'objets dignes de protection, a pour but de préserver le site de la rade et à ce titre le caractère architectural et

historique des bâtiments et ensembles situés à front de quai de la rade et des places attenantes, ainsi que les autres éléments rattachés aux quais et au plan d'eau, qui méritent protection. Cette mise sous protection a été réalisée en plusieurs étapes et la dernière en date a été adoptée par le Conseil d'Etat le 4 octobre 1993.

Objectifs de la modification partielle

Le plan de site de la Rade a aujourd'hui plus d'un quart de siècle. Or, la protection du patrimoine évolue avec le temps, ce qui implique que des objets déconsidérés ou ignorés à une époque antérieure peuvent acquérir progressivement une valeur patrimoniale. Pour des raisons tenant essentiellement au manque de distance historique, un certain nombre d'édifices ont été désignés comme "autres bâtiments" dans le plan de site du 4 octobre 1993, leur protection étant assurée par leur construction récente. Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre à jour la valeur de ces bâtiments, afin d'assurer une protection à ceux qui le méritent désormais. La sensibilité actuelle, la distance historique, les connaissances acquises et les risques qu'encourent ces édifices justifient pleinement cette mise à jour par modification partielle du plan de site. Ce projet de plan de site, en cours de procédure, porte le numéro 30158-610.

3.4 Plan de zones n°27527

Adopté par le Grand Conseil le 25 mars 1961, ce plan affecte l'intégralité de la surface du plan d'eau, y compris les ports, en zone des eaux et des rives. Cette zone est destinée à protéger les eaux publiques et privées, les eaux superficielles et souterraines, les cours d'eau et leurs rives ainsi que leur végétation.

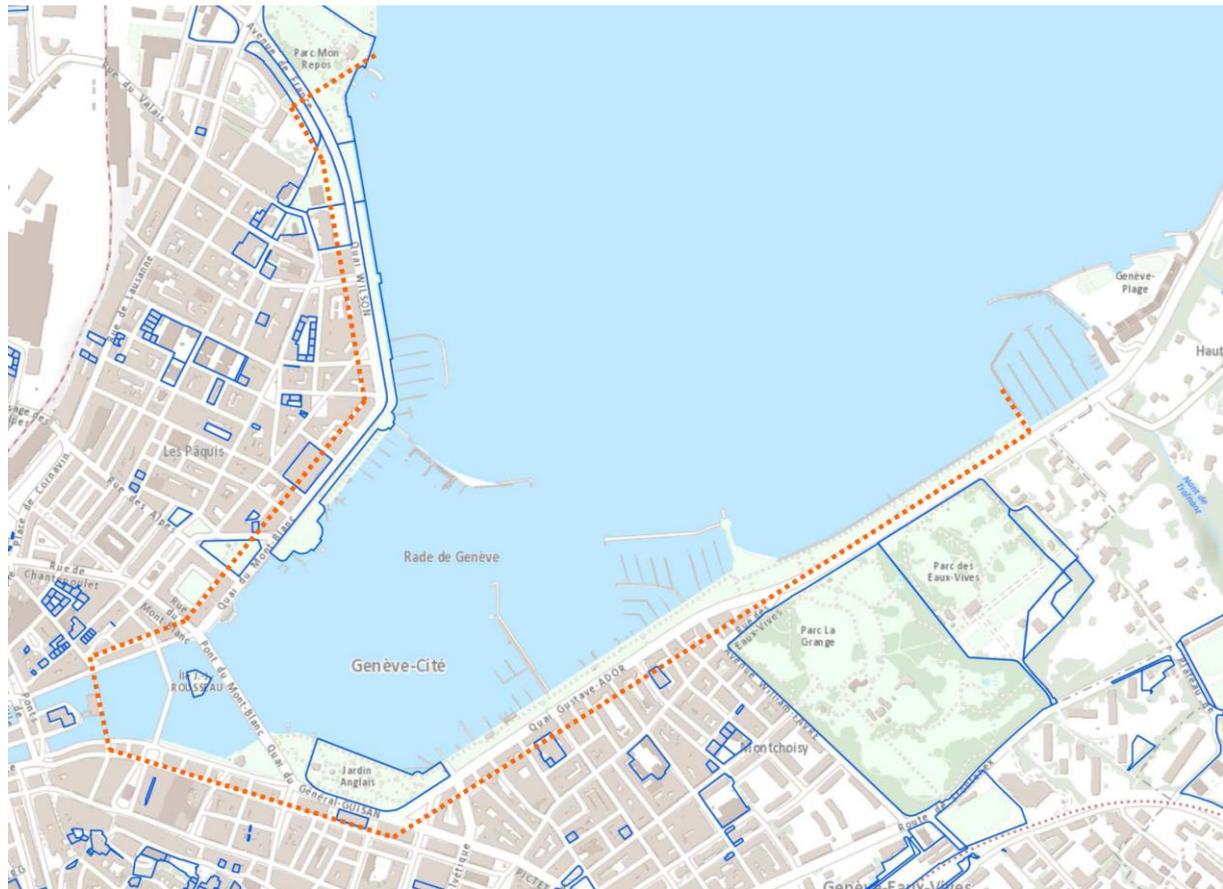
Sur ce même plan, les quais bas et hauts sont en zone de verdure, à l'exception de la séquence allant du pont du Mont-Blanc à la rotonde des Pâquis qui est en 2e zone.

4 Image directrice de la Rade

4.1 Situation

Le périmètre de l'image directrice ne peut pas être défini de façon stricte. Si l'image directrice cible principalement son action sur les quais, les liens à tisser avec la ville et les parcs sont essentiels.

Par ailleurs, si le périmètre de la « petite rade » est clairement défini (voir ci-dessous 4.4.1 La composition), il est moins aisé de circonscrire la « grande rade » ; le périmètre de l'image directrice aurait pu inclure les parcs Mon Repos et de La Perle du Lac sur la rive droite et Genève-Plage sur la rive gauche. Finalement, il a été convenu, au stade de l'image directrice, de se limiter au périmètre présenté ci-dessous.



Ville de Genève – géoportail urbanisme

4.2 Objectifs

L'image directrice de la rade a pour but de cartographier et d'organiser les différents projets et mesures, issus, entre autres, du processus de concertation et qui devront être mis en œuvre dans une optique de **valorisation de la rade, de ses quais et de leurs abords**.

De l'objectif principal de valorisation de la rade découle les objectifs secondaires suivants :

- Améliorer l'accès à l'eau (agrandir l'espace accessible)
- Préserver le patrimoine bâti et naturel
- Assurer la navigation professionnelle et commerciale sur tout le(s) plan(s) d'eau
- Tisser des liens entre la ville et le lac
- Stimuler l'animation des quais : loisirs, tourisme

Ces objectifs doivent systématiquement tenir compte du paysage : les dégagements, les vues doivent être préservés, voire améliorés, y compris en ce qui concerne les perspectives des rues et des places des quartiers adjacents au lac.

Finalement, la présente image directrice a pour but, après concertation et observation, de définir spatialement l'organisation des activités en fonction des usages et usagers prédominants. Ensuite, elle propose des aménagements découlant de ces usages.

L'image directrice doit servir de base aux préconisations relatives à la rade qui seront inscrites au plan directeur communal (PDCOM) de la Ville de Genève dont la révision est prévue en 2020.

4.3 Travaux préparatoires

4.3.1 Le concours d'idée - synthèse des projets lauréats

De novembre 2016 à mai 2017, un concours d'idées s'est déroulé. Il avait pour buts :

- de faire émerger des visions alternatives, novatrices, différenciées, d'aménagement et d'activités pour la rade de Genève, ses quais et l'accès au lac,
- de susciter le débat et stimuler la réflexion sur l'aménagement de la rade et ses quais,

En vue :

- d'établir sur cette base une image directrice pour le réaménagement de la rade,
- d'organiser une large consultation avec tous les acteurs concernés.

Quatre projets ont été primés. L'analyse et la synthèse de ces projets permettent de dégager de nombreux éléments constitutifs du paysage de la rade et de ses usages, ainsi que des pistes de projet à développer.

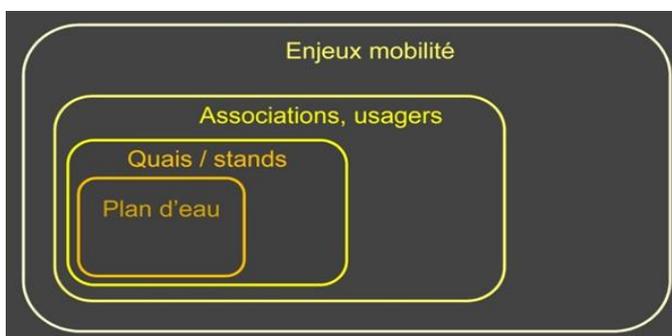
- Reconnaître le quai haut (plus fonctionnel) et le quai bas (plus promenade) ;
- Garantir la continuité végétale et lumineuse ;
- Perspectives, vues, élévations, topographie ;
- Prise en compte du contexte et des usages ;
- Séquences claires – projets dédiés ;
- Tisser des liens entre la ville et le lac, relier la ville et le lac ;
- Libérer la petite rade autant que possible (définir ce qui reste et ce qui est déplacé) ;
- Créer des accès publics à l'eau ;
- Offrir des plages ouvertes sur le grand lac ;
- Proposer des locaux permettant l'animation des quais et le stockage.

4.3.2 La concertation

Méthodologie

Le processus de concertation a été conçu en vue de mettre en avant les intérêts communs, si ce n'est publics. Afin de ne pas privilégier les intérêts privés, il a été décidé de ne pas convier les individus et d'organiser la concertation uniquement avec les associations.

Une centaine de représentants d'associations ont participé à quatre ateliers thématiques :



- L'atelier « Plan d'eau » a rassemblé les associations utilisatrices du lac en lui-même : pêcheurs, navigateurs, sauveteurs, etc. ;
- L'atelier « Quais et stands » a convié les principaux acteurs ayant des intérêts économiques : glaciers, tenanciers de stands, etc. ;

- L'atelier « Associations et usagers » a réuni les représentants des usagers ayant des intérêts plus « idéaux », notamment les habitants, les défenseurs du patrimoine naturel ou bâti ;
- L'atelier « Mobilité » s'est tenu en présence des représentants de toutes les mobilités : motorisée, douce, publique, touristique (cars par exemple), etc.

Synthèse

Au stade de l'image directrice, les propositions "retenues" le sont sur la base de critères tels que

- la légalité,
- la récurrence (propositions émises lors de plusieurs ateliers),
- relevant d'un intérêt général,
- leur pertinence au stade de l'image directrice,
- ne relevant pas de programmes déjà en cours (entretien, aménagement ou surveillance),
- n'entrant pas en contradiction avec un projet en cours.

47 propositions ont permis de définir **8 principes** :

- **Créer des accès au lac**
Plébiscités par tous, des accès supplémentaires pour la baignade manquent manifestement. Vu la future plage des Eaux-Vives, c'est la rive droite qui doit être privilégiée pour ce type d'aménagement.
- **Informé, sensibiliser, orienter les visiteurs et usagers**
Si l'information touristique fait défaut, c'est aussi, par exemple, une meilleure information sur l'histoire de la rade et du lac, l'écosystème que représente le lac. Il y a lieu de prévoir d'éventuels locaux pour accueillir (voir ci-dessous) et informer.
- **Améliorer l'accueil ; favoriser l'animation, la mixité pour faire vivre les quais toute l'année**
L'idée sous-jacente consiste à réfléchir sur des événements ponctuels ou des activités permettant d'améliorer l'attractivité de la rade aussi en basse saison.
- **Améliorer la sécurité et la propreté**
La présence la police est demandée. Les participants ont suggéré de réunir les responsables de la sécurité et du sauvetage en un seul lieu... et l'urgence de mettre à disposition des WC.
- **Améliorer l'accessibilité à la rade et aux quais**
L'accès s'entend ici par la terre ou le lac. Les places bateau visiteurs manquent, la capitainerie devrait pouvoir disposer de locaux au bord de l'eau pour assurer l'accueil, les mouvements des cars devant l'horloge fleurie sont très problématiques et l'information est inexistante.
- **Distinguer, réguler les flux piétons, vélos et voitures**
Des ateliers ressort une exaspération manifeste à l'égard des cyclistes qui empruntent les espaces réservés aux piétons à des vitesses élevées et aussi à l'égard du stationnement des voitures sur le quai marchand.
- **Entretien et valoriser l'existant**
Même si la grande majorité des participants souhaite faire évoluer la situation, certains rappellent que la rade est un site exceptionnel qu'il convient d'entretenir. Les projets à venir devront être de nature à mettre en valeur ce site et les activités qui s'y déroulent.
- **Définir 3 plans d'eau : portuaire, plaisance, baignade**
La rade est un port mais comporte des activités et usages divers répartis le long de ses rives. Définir ces usages, c'est privilégier des activités et des installations en lien avec cet usage prédominant. Cela permet également de clarifier les circulations sur le lac et à terre.

Lors des phases ultérieures, la faisabilité technique ainsi que les aspects budgétaires devront être pris en considération. De plus, d'autres propositions pourraient être réétudiées.

4.4 Concept directeur

4.4.1 La composition

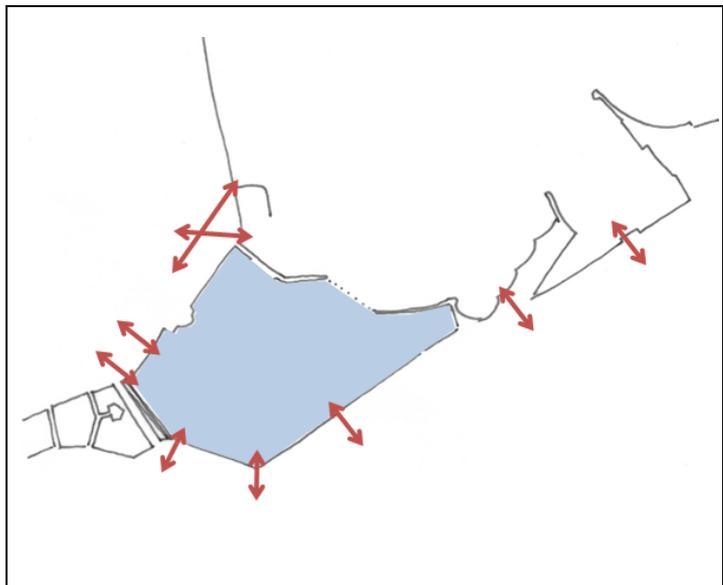
La rade est un site construit. Il a été conçu comme un ensemble présentant des symétries :

- un espace "marchand" s'étendant du pont du Mont-Blanc aux jetées des Eaux-Vives et des Pâquis. Cet espace est composé d'un quai bas, dédiés aux activités, et d'un quai haut destiné, dès l'origine, à la promenade ;
- au-delà des jetées, la distinction entre quai haut et quai bas disparaît et les ports de plaisance prennent place.

La rade elle-même évolue dans sa forme. Au XVII^e siècle, la **petite rade** était confinée, grosso modo, en aval de l'île Rousseau, alors constituée en bastion de défense. Elle concentrait les activités portuaires ou liées à la ville nécessitant l'usage de l'eau (notamment pour animer les roues des machines de pompage, des moulins, des calandres).

Aujourd'hui, la rade a subi de nombreuses transformations (voir 2.2.1 Patrimoine historique et architectural). Cette **petite rade**, contemporaine de la démolition des fortifications et de l'édification de la ceinture urbaine fazyste, se situe en aval des jetées des Pâquis et des Eaux-Vives (voir ci-contre). La **grande rade**, quant à elle, s'étend au-delà des jetées, approximativement entre Genève Plage et La Perle du Lac.

La relation des habitants au lac a également changé. Par le passé, la ville tournait le dos aux activités professionnelles et utilitaires. Aujourd'hui, la rade, vu son usage principalement lié aux loisirs, doit retrouver des liens visuels et fonctionnels avec la ville.



Les principaux axes qui sont déjà des liens visuels majeurs entre ville et lac sont illustrés ci-dessus (flèches orange) ainsi que sur le plan de l'image directrice. La nature et la concrétisation de ces liaisons peuvent varier : visuelle, fonctionnelle ou urbaine, c'est-à-dire nécessitant des aménagements spécifiques.

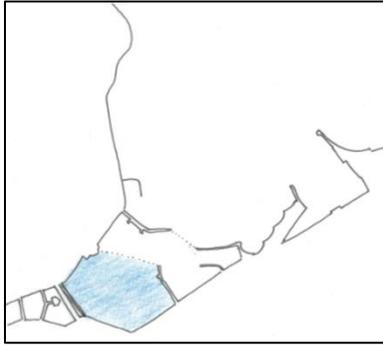
Principes directeurs

- **Confirmer la symétrie de la composition architecturale et paysagère de la rade**
- **Renforcer les liens visuels, fonctionnels ou aménagés entre la ville et le lac**
- **Respecter le patrimoine architectural et paysager existant**

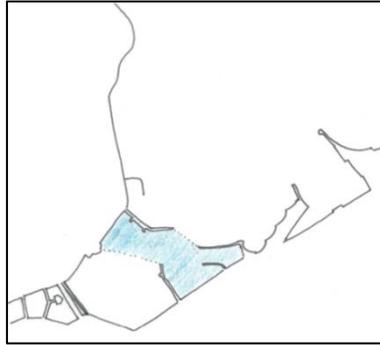
4.4.2 Les usages prédominants – les plans d'eau

Les activités évoluent non seulement dans leur nature ; leur lieu d'exercice se déplace également : si les professionnels de la navigation, pêcheurs, chantier naval, police du lac occupent toujours l'extrémité de la rade, vers le pont du Mont-Blanc, la promenade a investi le quai bas et les plaisanciers ont franchi les jetées vers l'amont. De plus, un usage estival s'est développé de façon exponentielle à la fin du XX^e siècle : la baignade, le bronzage et le pique-nique. Les usagers sont de plus en plus divers et de plus en plus nombreux.

Ces activités ont un usage spécifique du lac. Différents plans d'eau peuvent être définis et traduits spatialement ainsi :



Activités portuaires,
professionnelles, commerciales



Plaisance, loisirs



Baignade

Les futurs aménagements et constructions qui pourraient prendre place sur les quais (accès au lac, locaux rive gauche, dépôts, bâtiment de police, WC, etc.) devront être mis en relation et justifiés en regard des usages voisins du lac (organisation des places d'amarrage, débarcadères, etc.). Cela étant, il convient d'éviter de définir trop précisément ces usages : ils sont prédominants et ne doivent pas être compartimentés. La rade est par essence un espace mixte.

Dès le XIX^e siècle, un des atouts majeurs du site de la rade s'est développé : le tourisme. Aujourd'hui, ce phénomène est en expansion. Cet usage s'étend sur tous les quais, de La Perle du Lac au port de la Société Nautique de Genève. Au-delà de la pression qu'il exerce sur les quais, c'est un apport économique non négligeable. Plutôt que de le limiter, il s'agit de l'organiser et de gagner de l'espace principalement sur le quai bas.

Lors des ateliers de concertation, il est apparu qu'une centralisation des instances responsables de l'accueil et de la sécurité pourrait contribuer à la meilleure organisation des différents usages pratiqués sur l'eau et sur les quais. L'actuel bâtiment de la police de la navigation étant très vétuste, l'idée de réaliser un nouveau centre de sécurité de la rade, réunissant la police avec la capitainerie et le service d'incendie et de secours, a été plébiscitée.

Principes directeurs

- Mettre en lien les projets à venir avec les usages prédominants
- Réaliser de nouveaux accès à l'eau (principalement rive droite)
- Envisager la réalisation de locaux permettant d'assurer l'animation des quais
- Optimiser l'organisation des ports commerciaux et de plaisance
- Rénover le bâtiment de la police de la navigation ; Prévoir un centre de sécurité de la rade

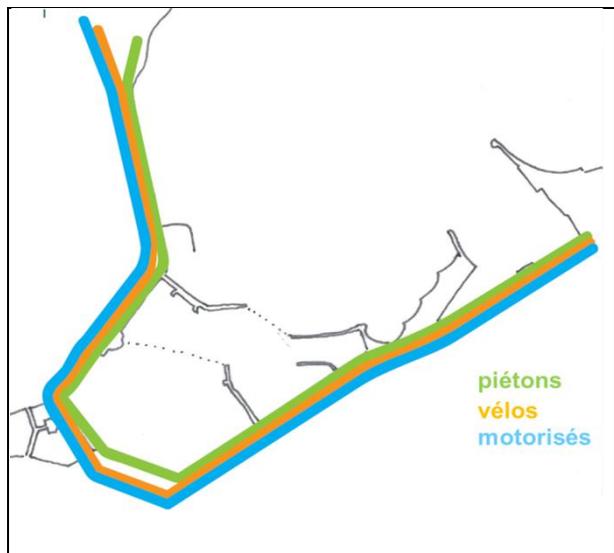
4.4.3 La mobilité

La définition des plans d'eau et des usages prédominants permet également de mieux distinguer et organiser les flux qu'ils soient motorisés ou non.

Plus les déplacements sont rapides et bruyants, plus ils sont éloignés du lac.

Aujourd'hui, la promenade, la détente a investi les quais marchands (ce qui entraîne des conflits d'usages). Le mode de déplacement privilégié doit donc être la marche.

Les quais hauts sont davantage destinés aux déplacements fonctionnels qu'à la parade d'autrefois. Cependant, la vue sur le lac est prisée par les promeneurs. Ce quai est donc mixte mais les vélos sont du côté ville et les piétons côté lac.



La piétonisation des quais Gustave-Ador, Général-Guisan, Mont-Blanc, Wilson n'est pas envisagée. Cela étant, dans la mesure où l'image directrice cherche à renouer des liens avec la ville, elle doit définir les endroits où ces liaisons pourraient prendre place et préciser leur nature.

Cette distinction des flux motorisés, cyclistes et piétons confirme la mise en place du U cyclable, qui nécessite la réalisation de la passerelle piétonne prévue en amont du pont du Mont-Blanc, et du U lacustre pour ce qui concerne les véhicules motorisés.

Principes directeurs

- **Mettre en œuvre des mesures visant à interdire le stationnement des véhicules sur les quais bas**
- **Mettre en œuvre des mesures visant à empêcher l'accès des vélos sur les quais bas**

4.4.4 L'éclairage

La Ville de Genève dispose d'un plan lumière. Celui-ci énumère les principes ci-dessous relatifs à l'éclairage de la rade :

- Elaborer un projet global de mise en lumière qui tient compte des illuminations des façades, de l'éclairage public des quais piétons et routiers, ainsi que de la présence du cordon lumineux et des enseignes commerciales en toiture.
- Initier, en collaboration avec des partenaires privés, des projets de référence de mises en lumière de façades.
- Corriger ou supprimer les éclairages existants non conformes.
- Préserver l'obscurité du lac pour privilégier certains reflets.

Les instances responsables de la protection du patrimoine ne sont pas favorables aux éclairages directs, dont le déploiement et l'intensité lumineuse doivent être mesurés. Elle proscrit les éclairages invasifs des façades, de même que les tubes de néon dans les vitrines. Exception est faite à cet égard pour les bâtiments publics et les monuments historiques (Hôtel de ville, halles du Molard, cathédrale Saint-Pierre, temple de la Fusterie, etc.), les places (place du Bourg-de-Four, place du Molard, place Neuve, etc.) et les rues (rue de la Corraterie, etc.), emblèmes de la ville. Un concept d'éclairage global est demandé.

Quais hauts - Chaussée

- Réduire l'aspect routier de l'éclairage et du mobilier. Assurer la sécurité et le confort par un éclairage de qualité.
- Harmoniser les types de mobilier urbain et d'éclairage.

Quais hauts - Promenade

- Améliorer le confort visuel des piétons afin de favoriser la promenade tout en respectant la vue sur la rade.

Quais marchands

- Mettre en lumière des éléments ponctuels, afin d'éviter de rentrer en concurrence avec l'éclairage des quais hauts: (pavillons, débarcadères, etc.), tout en tenant compte de la préservation de l'obscurité du lac.

Cordon lumineux

- Maintenir le cordon lumineux de la jetée des Pâquis à la jetée des Eaux-Vives.
- Supprimer le passage sur le pont du Mont-Blanc.

Pont du Mont-Blanc

- Abaisser la puissance de la lumière. Mettre en valeur la structure du pont en vision proche et abaisser l'éclairage routier.
- Ne pas mettre en lumière la passerelle des Bergues, le pont de la Machine et l'Île Rousseau.

Ces principes seront repris dans le cadre des études de la révision du PDCom.

Principe directeur

- **Maintenir le cordon lumineux reliant la jetée des Pâquis à la jetée des Eaux-Vives, via le pont de la Machine**

4.4.5 La végétation

Le patrimoine végétal de la rade se compose essentiellement de platanes tiges dont la taille de formation dite en tête-de-chat caractérise le port. Si ce cordon arboré est présent tout autour du périmètre, seule la section du Quai Gustave Ador qui s'étend de Baby-Plage au Port-Noir présente un double alignement qui caractérise l'entrée sur les quais de la rade en rive gauche.

Le cordon de platanes a été aménagé en lien avec l'histoire des parcs de la rive gauche. Avant la phase récente de remblai du quai de la grande rade, les domaines de La Grange et des Eaux-Vives avaient été aménagés en limite directe du lac, seul un chemin les en séparait. Les vues principales de ces parcs paysagers ont été plantées au XIX^e siècle en organisant de larges cadrages sur le plan d'eau. Pour préserver les vues dégagées depuis les deux maisons de maître, la plantation du double alignement de platanes du quai a donc été interrompue sur deux sections marquant l'entrée des deux parcs. Sur les autres sections, les platanes des quais étant taillés, le regard n'est pas bloqué par le feuillage depuis la promenade de la terrasse italienne mais passe au-delà ce qui garantit un droit de vue tel que défini par une servitude dès l'origine du quai. La taille permet aussi un contraste fort entre les groupes d'arbres variés, à grands développement des parcs et le plateau uniforme que créent les platanes du quai.

Afin d'assurer la même caractéristique d'arborisation des quais sur la rive droite, l'image directrice propose la plantation d'une seconde allée de platanes bordant les parterres existants dès l'entrée du Parc Mon Repos jusqu'aux Bains des Pâquis. Au-delà de la valeur ajoutée en terme d'image, le renforcement arboré sur cette section permettra d'apporter une ombre significative, actuellement inexistante, sur les futurs espaces de détente et de baignade que l'image directrice propose à cet endroit. De plus, ce double alignement d'arbres affirmera la présence de la piste cyclable en site propre, partie intégrante du U-cyclable, prochainement mise en œuvre.

Principe directeur

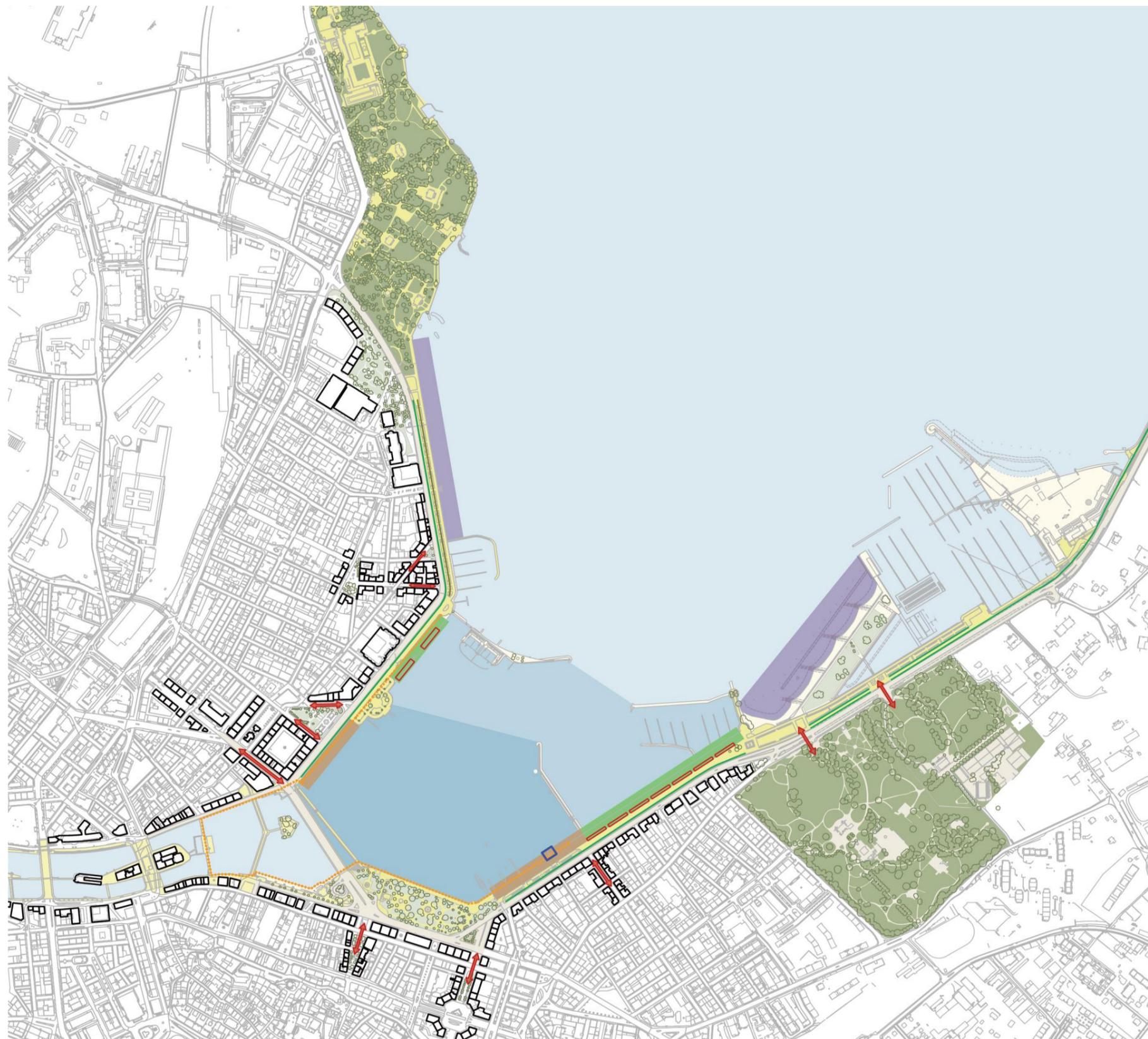
- **Maintenir le cordon arboré simple sur la petite rade et double sur la grande rade**
- **Planter une seconde allée de platanes bordant les parterres existants dès l'entrée du Parc Mon Repos jusqu'aux Bains des Pâquis**

4.4.6 La signalisation et autres panneaux, drapeaux et oriflammes

Un soin particulier doit être accordé à la signalisation, qu'il s'agisse de mobilité, de procédés de réclame ou d'information aux touristes. Les deux premiers domaines sont régis par la loi. L'information aux touristes doit faire l'objet d'un concept graphique à inventer, à la fois efficace et élégant.

Les panneaux d'expositions temporaires doivent également préserver les vues sur le lac et le paysage depuis les quais. Leur usage devrait être limité à des périodes où la fréquentation des quais est modérée.

IMAGE DIRECTRICE



PRINCIPES DIRECTEURS

Confirmer la symétrie de la composition architecturale et paysagère de la rade

➔ Renforcer les liens entre la ville et le lac

▭ Respecter le patrimoine architectural et paysager existant

Mettre en lien les projets à venir avec les usages prédominants

■ Réaliser de nouveaux accès à l'eau (principalement rive droite)

— Envisager la réalisation de locaux permettant d'assurer l'animation des quais

■ Optimiser l'organisation des ports commerciaux et de plaisance

Supprimer le stationnement et interdire les vélos sur les quais bas

⋯ Maintenir le cordon lumineux reliant la jetée des Pâquis à la jetée des Eaux-Vives, via le pont de la Machine

— Maintenir le cordon arboré simple sur la petite rade et double sur la grande rade

— Planter une seconde allée de platanes bordant les parterres existants dès l'entrée du Parc Mon Repos jusqu'aux Bains des Pâquis

▭ Rénover le bâtiment de la police de la navigation
Construire un centre de sécurité de la rade

USAGES PREDOMINANTS

■ accès au lac

■ activités de loisirs

■ activités portuaires



0 m 100 m 500 m

5 Annexes

5.1 Les nouveaux accès au lac

LES NOUVEAUX ACCÈS AU LAC

DESCRIPTION – CONSTATS

- En écho à la nouvelle plage des Eaux-Vives et répondant au principe de symétrie (voir 4.4.1 La composition), le quai Wilson peut accueillir de nouveaux accès au lac pour la baignade.
- Ces accès à l'eau devront être protégés de la houle par un ouvrage sous lacustre.
- Il convient d'évaluer la possibilité de percer une quatrième ouverture (environ 1 mètre) dans le mur avec les instances compétentes en matière de préservation du patrimoine.
- La présence d'une flore lacustre protégée devra être prise en compte.

PRINCIPES – OBJECTIFS – ENJEUX

- Conforter le principe de symétrie des aménagements de la rade
- Offrir de nouveaux accès à l'eau pour la baignade à la population
- Respecter les principes de la fiche C09 du PDCn 2030 (voir chapitre 3.1)
- Minimiser l'impact et les emprises des aménagements (tenir compte de l'écosystème lacustre et du patrimoine bâti)
- Le futur projet devra respecter la substance patrimoniale (mur, niveau de référence, etc.)

CONSTAT CRITIQUE

- Conflit potentiel avec les législations sur l'environnement, sur l'eau (notamment la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage - LPN)
- Conflit potentiel avec l'initiative « Sauvons nos parcs au bord du lac ! » (IN-3)
- Conflit potentiel avec les dispositions du plan de site de la rade

ACTEURS

- Maître d'ouvrage Délégation de MO du Canton à la Ville de Genève
- Décision Canton et Ville de Genève
- Financement Ville de Genève

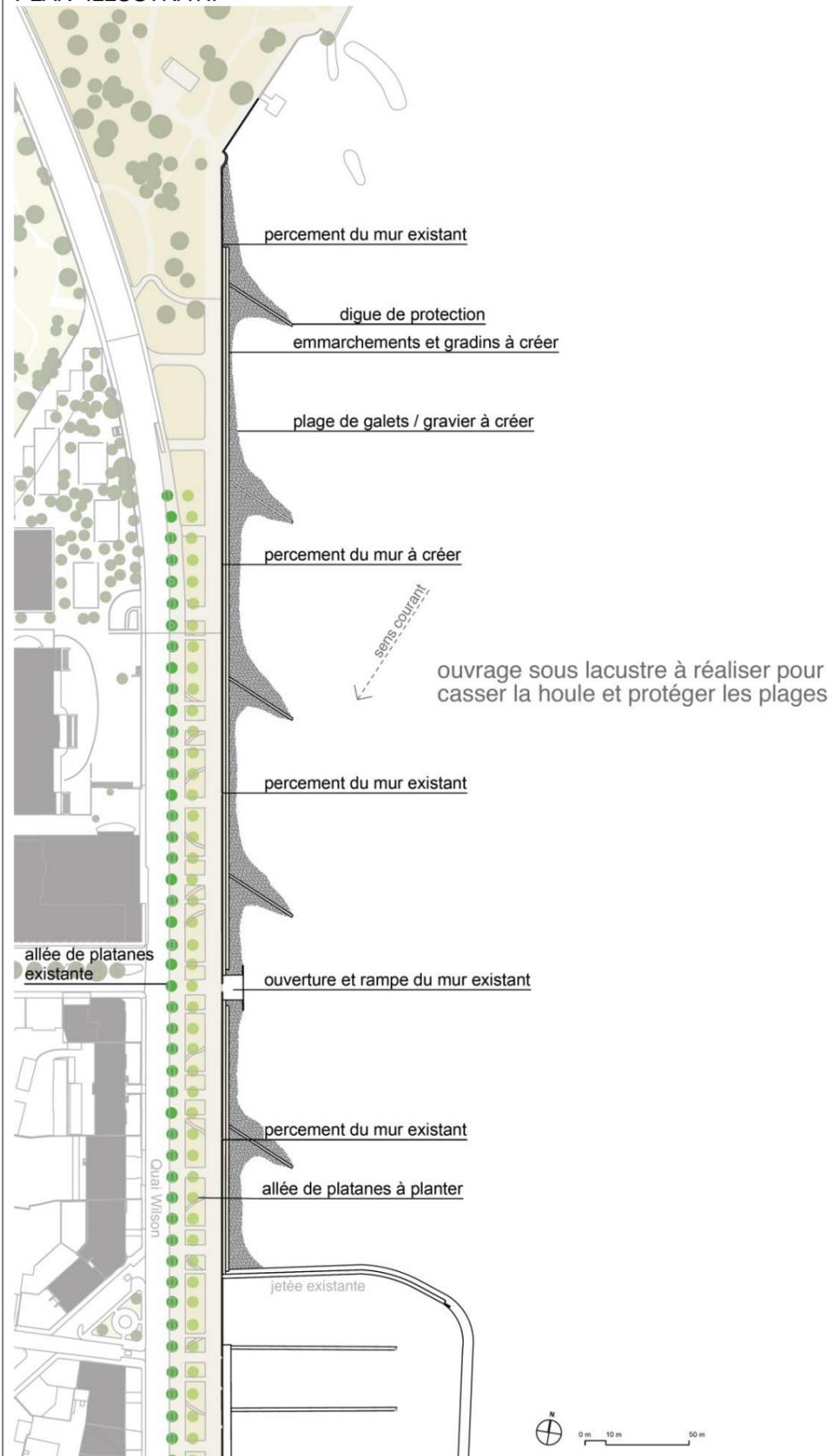
COORDINATION AVEC AUTRES INSTALLATIONS – PROJETS

- Organisation des espaces baignade et couloir ski nautique
- Plantation d'une seconde allée de platanes le long du quai Wilson (compensation des 16 platanes abattu sur la rive gauche) et aménagement des plates-bandes.

DEMARCHES DE MISE EN ŒUVRE

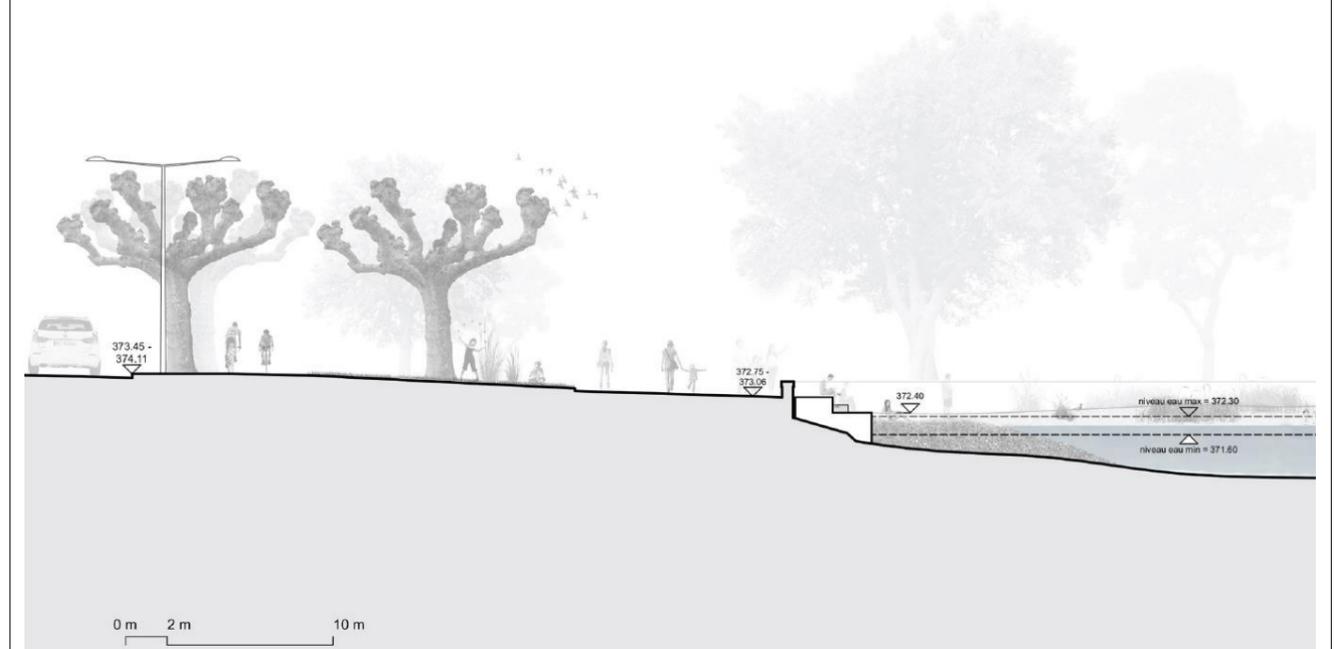
- Etablir une étude de faisabilité en coordination étroite avec l'Office du patrimoine et des sites
- Evaluer la nécessité de procéder par une modification des limites de zones
- Lancer une étude de courantologie pour préciser, entre autres, le dimensionnement et la localisation des infrastructures, notamment l'ouvrage sous-lacustre destiné à casser la houle et protéger les plages
- Etablir un relevé de la flore lacustre et définir les mesures de minimisation/compensation à prendre
- Consultation et préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)
- Evaluer le coût des installations et la répartition entre le Canton et la Ville de Genève
- Inscrire les montants aux plans d'investissements des collectivités publiques
- Demander et obtenir un crédit d'étude
- Lancer l'appel d'offres
- Demander et obtenir un crédit de travaux
- Réaliser les travaux

PLAN ILLUSTRATIF



Source : Pierre-Alain Dupraz architecte

COUPE SCHEMATIQUE



Source : Pierre-Alain Dupraz architecte

IMAGE DE REFERENCE

Rendu artistique non contractuel



Source : Concours d'idées à un degré en procédure ouverte pour l'aménagement de la Rade, organisé par la Ville de Genève entre nov. 2016 et mai 2017. Extraits du projet lauréat 1er prix: «AU RAS DE L'EAU» par Pierre-Alain Dupraz architecte ETS FAS, infographie réalisée par Archigraphie.ch

5.2 Le centre sécurité rade

LE CENTRE SÉCURITÉ RADE

DESCRIPTION – CONSTATS

- Les locaux actuels de la police du lac sont vétustes et exigus. Ils ne sont ni fonctionnels ni adaptés au travail de la police ; ceux de la capitainerie sont situés à la rue Du-Roveray. Le sauvetage serait mieux situé sur la rive gauche. Le service d'incendie et de secours (SIS) aurait également besoin de locaux.
- Une reconstruction de l'actuel bâtiment de la police pourrait accueillir davantage de services publics en lien direct avec l'usage du lac.
- La situation idéale, compte tenu des lieux d'intervention (rade, lac et Rhône), se trouve sur la rive gauche entre le jardin anglais et la jetée du jet d'eau.
- Le site revêt une très forte signification symbolique et emblématique.

OBJECTIFS – ENJEUX

- Réunir les instances de services et de secours (police du lac, capitainerie, sauvetage, incendie et secours) en un seul bâtiment adapté à leurs besoins
- Améliorer le temps et les conditions d'intervention et de secours
- Concevoir un bâtiment compatible avec le plan de site de la rade et l'IN-3
- Rechercher la meilleure intégration dans le site
- Les enjeux requièrent de contenir au maximum le programme des locaux et d'organiser un concours d'architecture impliquant les instances de protection du patrimoine.

CONSTAT CRITIQUE

- Conflit potentiel avec les dispositions du plan de site de la rade et l'IN-3

ACTEURS

- Maître d'ouvrage Canton et Ville de Genève
- Décision Canton et Ville de Genève
- Financement Canton et Ville de Genève

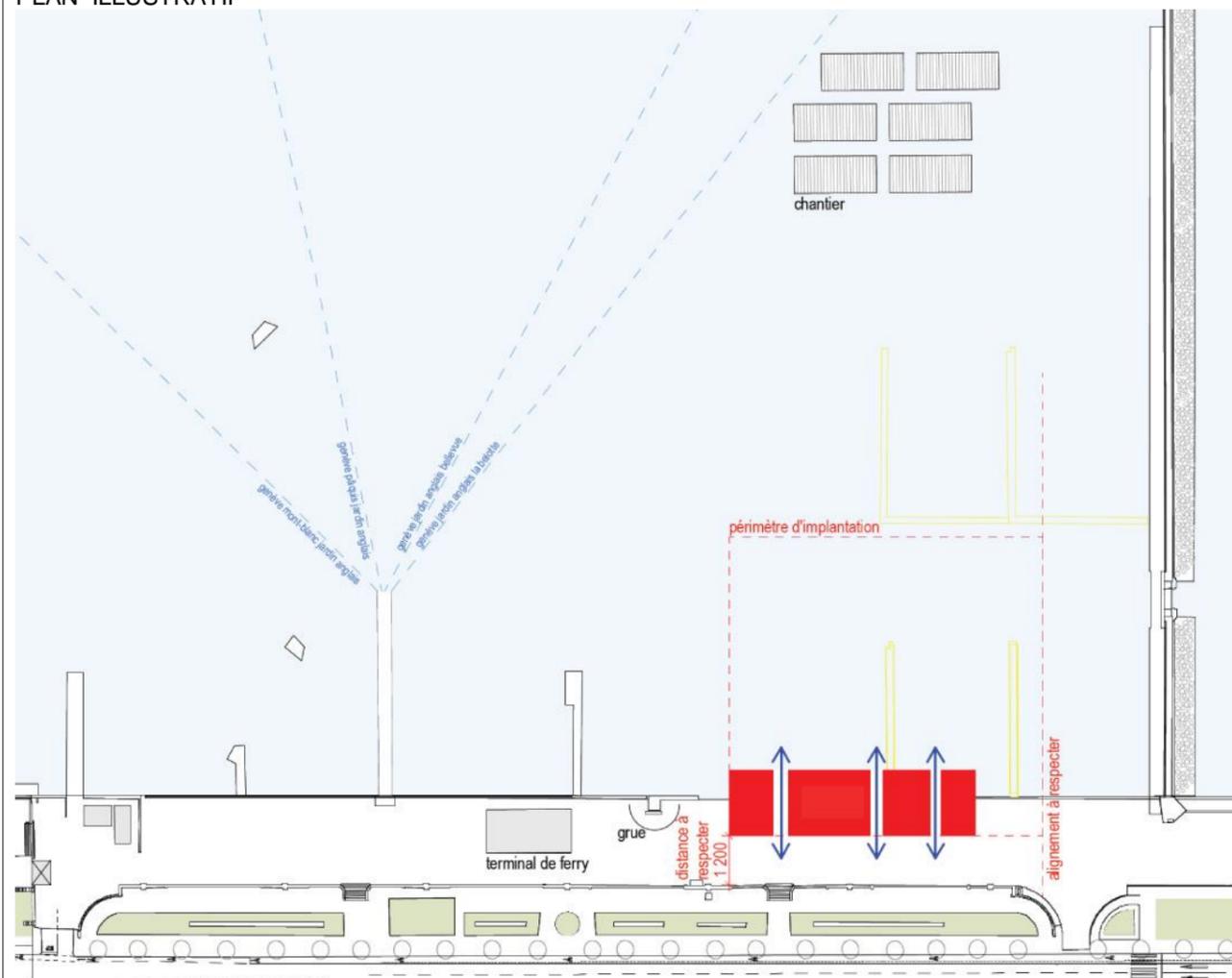
COORDINATION AVEC AUTRES INSTALLATIONS – PROJETS

- Veiller au bon fonctionnement des Mouettes genevoises et à l'accessibilité de leur débarcadère

DEMARCHES DE MISE EN ŒUVRE

- Etablir une étude de faisabilité
- Evaluer le coût des installations et la répartition entre le Canton et la Ville de Genève
- Inscrire les montants aux plans d'investissements des collectivités publiques
- Demander et obtenir un crédit d'étude
- Lancer l'appel d'offres
- Demander et obtenir un crédit de travaux
- Réaliser les travaux

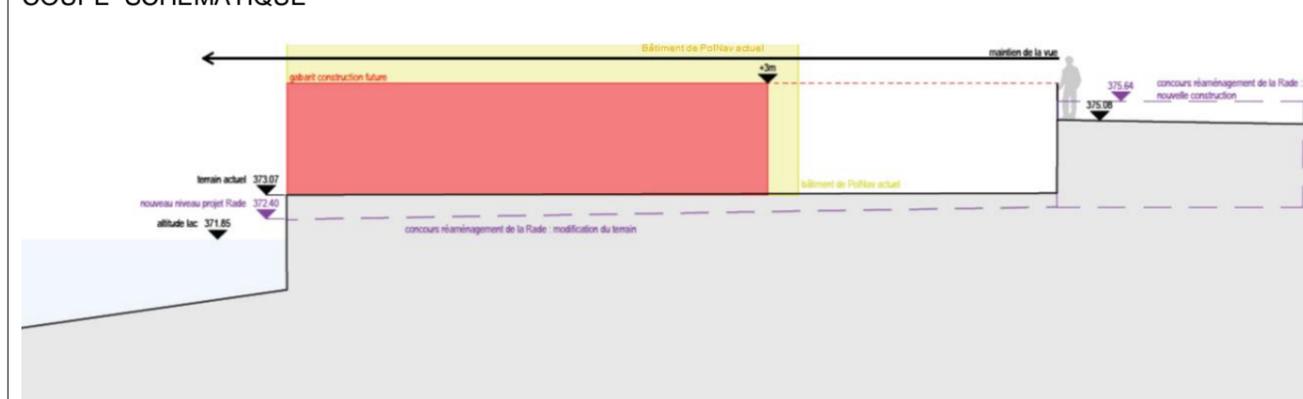
PLAN ILLUSTRATIF



Volumétrie du bâtiment à projeter

- Fixer la hauteur à 3,00 m.
- Surélever la toiture pour garantir les vues depuis le quai haut
- Intégrer des percées visuelles pour mettre en valeur le paysage
- Assurer une largeur minimum de quai de 12,00 m. pour assurer le confort de la promenade piétonne et le passage des véhicules de secours

COUPE SCHEMATIQUE



ELEMENTS FIXES



5.3 Les locaux rive gauche

LES LOCAUX RIVE GAUCHE

DESCRIPTION – CONSTATS

- La libération des quais bas afin de faciliter la déambulation demande la création de locaux d'entreposage (pédalos, youyous, etc.)
- Une meilleure animation des quais serait bienvenue ; à ce titre, des locaux destinés à l'accueil, l'information et la restauration sont nécessaires.
- L'intention, à ce stade, consiste à étudier la faisabilité d'intégrer des locaux semi-enterrés et prenant place dans un mur créé séparant les quais bas des quais hauts, comme sur la rive droite.
- L'occupation de ces futurs locaux devra être réservée en priorité à des structures d'accueil en lien avec l'usage du lac.

OBJECTIFS – ENJEUX

- Libérer les quais bas
- Améliorer l'accessibilité des quais
- Améliorer l'attractivité, l'accueil et l'animation de la rade
- Orienter les visiteurs
- Veiller à garantir la vue et la perception du lac depuis les quais hauts
- Veiller au respect du patrimoine bâti et architectural

CONSTAT CRITIQUE

- Conflit potentiel avec les dispositions du plan de site de la rade et l'IN-3

ACTEURS

- Maître d'ouvrage Ville de Genève
- Décision Ville de Genève
- Financement Ville de Genève

COORDINATION AVEC AUTRES INSTALLATIONS – PROJETS

- Coordonner avec l'OCAN la possibilité d'abattre 16 platanes
- Compenser par la plantation de platanes sur la rive droite (quai Wilson)

DEMARCHES DE MISE EN ŒUVRE

- Etablir une étude de faisabilité en coordination avec l'Office cantonal du patrimoine et des sites ainsi que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)
- Evaluer le coût des installations
- Inscrire les montants au plan financier d'investissements de la Ville de Genève
- Demander et obtenir un crédit d'étude
- Lancer l'appel d'offres
- Demander et obtenir un crédit de travaux
- Réaliser les travaux

PLAN ILLUSTRATIF



Source : Pierre-Alain Dupraz architecte

COUPE SCHEMATIQUE



Source : Pierre-Alain Dupraz architecte

IMAGE DE REFERENCE

Rendu artistique non contractuel



Source : Concours d'idées à un degré en procédure ouverte pour l'aménagement de la Rade, organisé par la Ville de Genève entre nov. 2016 et mai 2017. Extraits du projet lauréat 1er prix: «AU RAS DE L'EAU» par Pierre-Alain Dupraz architecte ETS FAS, infographie réalisée par Archigraphie.ch

5.4 Les liens entre la ville et le lac

LES LIENS ENTRE LA VILLE ET LE LAC

DESCRIPTION – CONSTATS

- Historiquement, la ville tourne le dos au lac. Les évolutions de nos modes de vie, de notre société, ont modifié l'usage de la rade, aujourd'hui davantage orienté vers les loisirs.
- De plus en plus d'habitants traversent les quais pour se rendre au bord de l'eau. Ces croisements vont aller en augmentant, qui plus est avec la prochaine ouverture de la plage des Eaux-Vives.
- Les accès vers la rade et le lac doivent être facilités, qu'ils soient visuels, fonctionnels ou concrétisés par des aménagements urbains spécifiques.

OBJECTIFS – ENJEUX

- Faciliter l'accès des habitants et des visiteurs aux quais et au lac
- Déterminer les principales rues où les liens devront être concrétisés.
- Définir le type de lien (visuel, fonctionnel, aménagé) en fonction de la rue.

CONSTAT CRITIQUE

- Conflits potentiels aux traversées des quais entre transports individuels motorisés, vélos et piétons
- Conflit potentiel avec les dispositions de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR - H 1 05).

ACTEURS

- Maître d'ouvrage Canton et Ville de Genève
- Décision Canton et Ville de Genève
- Financement Canton et Ville de Genève

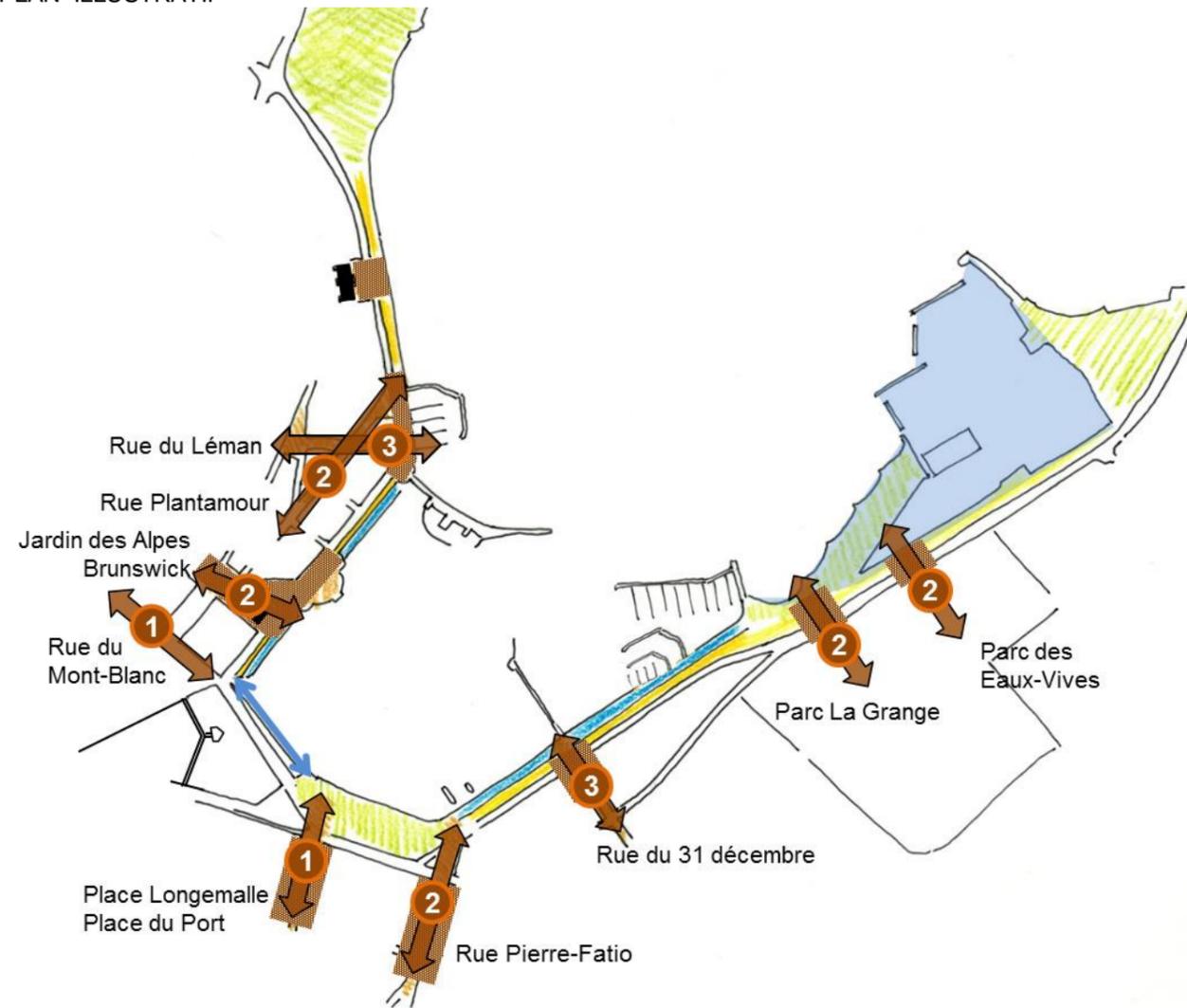
COORDINATION AVEC AUTRES INSTALLATIONS – PROJETS

- Coordination avec les U lacustre et cyclable
- Coordination avec l'Office cantonal des transports

DEMARCHES DE MISE EN ŒUVRE

- Evaluer le coût des aménagements
- Inscrire les montants au plan financier d'investissements de la Ville de Genève
- Demander et obtenir un crédit d'étude
- Lancer l'appel d'offres
- Demander et obtenir un crédit de travaux
- Réaliser les travaux

PLAN ILLUSTRATIF



1. Lien visuel

- Eviter les obstacles visuels construits
- Accompagner en végétalisant

Place Longemalle / du Port ; rue du Mont-Blanc

2. Lien fonctionnel

- Accompagner les traversées (passages piétons, feux, signalisation, etc.)
- Modifier ponctuellement la couleur du revêtement

Parc des Eaux-Vives, Parc la Grange, rue Pierre-Fatio ; Jardin des Alpes / Brunswick ; rue Plantamour

3. Lien aménagé

- Etablir un projet d'aménagement de la rue
- Modifier ponctuellement la nature du revêtement
- Envisager la piétonnisation

Rue du 31 décembre ; rue du Léman

PRINCIPES

- Faciliter l'accès des habitants et des visiteurs aux quais et au lac
- Assurer la sécurité des traversées piétonnes des quais et de la rue du Rhône
- Garantir *a minima* le lien visuel entre la ville et le lac

IMAGES DE REFERENCE

1. Lien visuel

Rue Jean-Antoine-Gautier



2. Lien fonctionnel

Rue Leschot



3. Lien aménagé

Rue du Léman

